

Notre énergie

Transition / Territoires / Solidarité

LA REVUE DU CLER – RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT

QUELLE PLACE POUR LA DÉMOCRATIE ?

Actualités

Énergies
renouvelables :
une loi à renforcer

L'invité

François Jarrige,
historien des sociétés
industrielles et maître
de conférence

Le point sur...

Mon Accompagnateur
Rénov'

L'impératif d'un renouveau démocratique

« **L'**ampleur et la brutalité de la crise énergétique révèlent douloureusement la fragilité de notre société, totalement dépendante des énergies fossiles. Il est grand temps de tout remettre en cause de façon radicale. Plusieurs options sont sur la table pour changer de modèle : rôle de l'État, des collectivités locales, croyances dans les innovations technologiques ou sociales... Contrairement aux exercices précédents, comme le débat national sur la transition énergétique en 2012 et 2013 ou le débat public sur la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) en 2018, les modalités et le calendrier mis en œuvre aujourd'hui par le gouvernement pour construire la nouvelle stratégie énergie-climat sont confus et illisibles. Les espaces de discussion se multiplient : plus de 50 groupes de travail sur la Stratégie nationale bas-carbone et la PPE, en parallèle de débats régionaux, de lois sur l'accélération des énergies renouvelables et du nucléaire. Les citoyens et citoyennes sont peu consultés sur des décisions qui nous engagent toutes et tous durablement. Néanmoins, à l'échelle locale, des délibérations démocratiques s'organisent. Les initiatives telles que les conventions citoyennes locales se multiplient pour que chacun puisse faire entendre sa voix. Et que les questions énergétiques ne deviennent pas l'apanage d'une élite déconnectée du peuple. L'impératif d'un renouveau démocratique est en marche !



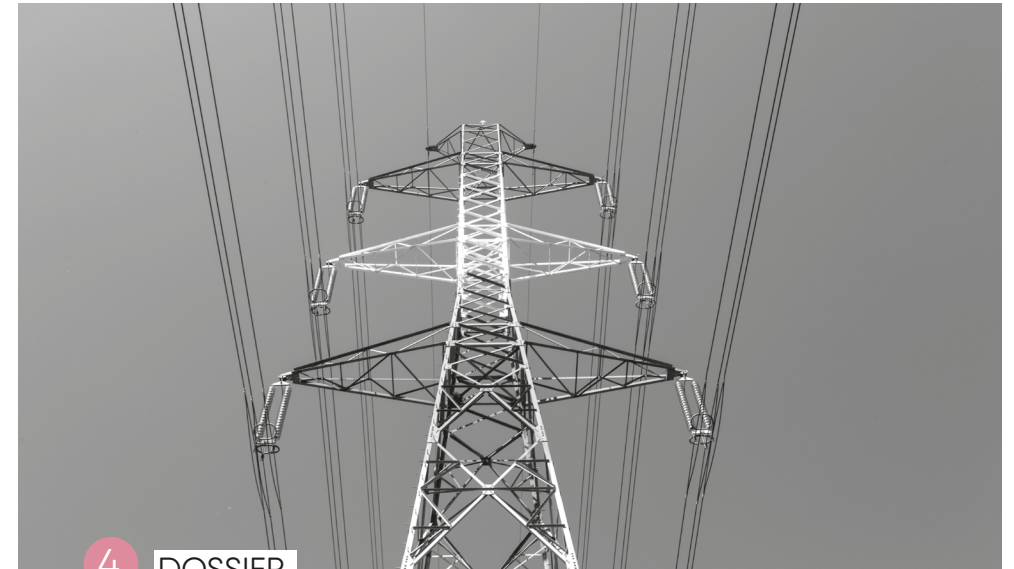
JEAN-BAPTISTE LEBRUN

DIRECTEUR DU CLER – RÉSEAU
POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOTRE ÉNERGIE :
édité par le CLER
mundo-m
47, avenue Pasteur
93100 Montreuil
info@cler.org
www.cler.org

Directeur de la publication : Jean-Baptiste Lebrun **Rédactrice en chef :** Stéphanie Cayrol **Rédaction :** Claire Baudiffier, Stéphanie Cayrol, Jane Méry, Guillaume Tixier **Réalisation graphique et secrétariat de rédaction :** Jane Méry **Photos :** Crédits DR : 8, 12, 13, 20 – Dorémi/Juan Robert : p. 16 – Adobe : p. 3, 6, 19 – Unsplash : p.18 – Gaël Kerbaol/Est Ensemble : p.10, 11 **Dessin :** Clara Dealberto p.4 **Photo de couverture :** tuteye/AdobeStock **INSS :** 2679-2079.

Financé par



4 DOSSIER

STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT

Quelle place pour la démocratie ?

Alors que s'achève la grande concertation nationale sur le mix énergétique baptisée « Notre avenir énergétique se décide maintenant », lancée en octobre 2022 par le gouvernement, la revue *Notre énergie* se penche sur le processus démocratique dans la construction des politiques énergétiques, en particulier dans le cadre de la Stratégie française sur l'énergie et le climat. Quelle place pour les acteurs et les actrices de terrain ? Quelle voix pour l'ensemble des citoyens et des citoyennes dans les choix énergétiques ? Comment, à l'échelle locale, à l'instar des conventions citoyennes pour le climat, peut-on parvenir à redynamiser la démocratie ?

14 TRIBUNE

« Il est temps de faire confiance à nos territoires pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables »

Signée par plus de 160 élu·es locaux

16 LE POINT SUR...

Mon Accompagnateur Rénov'

18 ACTUALITÉS

Interdiction de location des passoires

Un premier pas symbolique

En route avec TIMS !

Le nouveau programme CEE pour l'éco-mobilité inclusive

20 L'INVITÉ

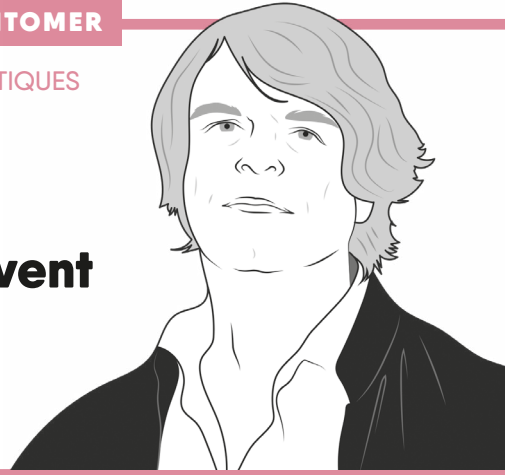
François Jarrige, auteur de *Face à la puissance*, une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel et professeur à l'Université de Bourgogne

22 BOÎTE À OUTILS

Coup de cœur

Dix-neuf propositions pour une mobilité plus juste et plus durable

ENTRETIEN... AVEC YVES SINTOMER

PROFESSEUR DE SCIENCES POLITIQUES
UNIVERSITÉ PARIS VIII

« La participation citoyenne est souvent réduite à un rôle consultatif »

Yves Sintomer étudie la démocratie participative et délibérative, et les mutations de la représentation politique. Pour Notre énergie, il se penche sur la place de la démocratie participative dans l'élaboration de la prochaine loi Énergie et climat.

Qu'est-ce que la démocratie participative ?

Il n'existe pas de définition consensuelle. Chaque définition est une prise de parti, la mienne n'échappe pas à cette règle. De mon point de vue, la démocratie participative, c'est lorsque des citoyennes et des citoyens participent directement à la prise de décision sur des thèmes d'intérêt public. Les budgets participatifs, tels qu'ils sont pratiqués par des villes françaises, en proposant de hiérarchiser des projets qui sont ensuite financés sur fonds publics, en sont un bon exemple. L'adoption du mariage pour tous et la légalisation de l'avortement en Irlande en est une autre illustration, avec la constitution d'une assemblée citoyenne,

puis l'organisation d'un référendum sur les propositions de celle-ci.

La concertation nationale sur notre avenir énergétique a réuni 200 jeunes. Est-ce un exercice de démocratie participative ou un débat public ?

Dans les cas des conventions citoyennes, pour le climat ou sur la fin de vie, et du forum des jeunes que vous évoquez, les participant-es ont été tirés au sort et constituent un échantillon représentatif de la société qui n'a ni compétence spécifique ni intérêt particulier. Les débats publics sont, eux, ouverts à tous. Ils mobilisent des groupes d'intérêt, des citoyens concernés, qui veulent peser sur le débat. Autre différence : là où le débat public n'exige aucune formation des participants, les conventions citoyennes s'appuient sur des auditions d'experts qui font monter en compétences les participant-es, afin d'approfondir les délibérations. On gagne en intensité ce qu'on perd en nombre de participants. La concertation sur le mix énergétique mélange un peu les genres ! Il s'agit au mieux d'un exercice de démocratie délibérative, au sens anglo-saxon, c'est-à-dire un exercice de débat.

C'est ce qui est arrivé à la Convention citoyenne pour le climat : en détricotant largement ses propositions au lieu de les transmettre « sans filtre » pour les faire appliquer, le gouvernement a transformé une expérience participative et délibérative forte en une consultation sur le thème du climat. En France, ce qui s'appelle participation citoyenne est généralement réduit à un rôle consultatif.

Comment distinguer une consultation du public d'une opération de communication politique ?

Un débat public sincère implique de nombreuses compétences en organisation, en animation et doit fournir des garanties d'impartialité. L'instance qui organise la concertation sur le mix énergétique est-elle indépendante ? S'il s'agit de lancer un véritable débat national sur l'énergie, est-on certain d'avoir mobilisé tous les relais disponibles et bien informés sur les enjeux ? Je m'étonne aussi du choix de calendrier de cette concertation organisée par le ministère de la Transition énergétique, qui a lieu en parallèle du débat public sur la construction de réacteurs EPR² ¹ mené cette fois par la Commission nationale du débat public (CNDP). Il donne l'impression que les décisions sont déjà prises et que la concertation n'est, finalement, qu'une mise en scène. Trop souvent, les consultations médiatiques sont découplées des prises de décisions, qui demeurent verticales. Que la question sur le nucléaire ne soit pas posée dans le cadre du débat « Notre avenir énergétique se décide maintenant » est presque scandaleux... Consultez-on sur des points de détails, sans aborder les questions principales ?

Comment développer la coopération et notre capacité à faire du débat public un outil démocratique ?

La Convention citoyenne sur le climat aurait mérité d'être prise au sérieux. Ses propositions étaient ambitieuses. Il aurait

« Trop souvent, les consultations mises en avant sont découplées des prises de décisions qui demeurent verticales »

fallu les mettre en œuvre en soumettant certaines d'entre elles, les plus clivantes, à un référendum. En couplant les conventions citoyennes et les assemblées législatives à un référendum, on s'assure que l'ensemble des citoyennes et des citoyens participent à l'élaboration des normes auxquelles ils et elles doivent se soumettre. Comme avec l'instauration du référendum d'initiative citoyenne... Je plaide pour que les Français et les Françaises participent directement à la prise de décision. Aujourd'hui, en général, on leur demande seulement d'éclairer la décision publique. Avec le risque que leur avis, comme celui des experts d'ailleurs, soit simplement ignoré. ●

¹ www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly

DU 20 OCTOBRE 2022
AU 18 JANVIER 2023



Concertation nationale sur le mix énergétique

La concertation nationale sur le mix énergétique lancée par le gouvernement invite les citoyennes et les citoyens à exprimer leur avis et à formuler des recommandations sur l'avenir énergétique de la France, en vue de la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC).

Une concertation en trompe-l'œil ?

Quel rôle la consultation nationale sur le mix énergétique va-t-elle jouer dans l'élaboration des politiques énergétiques ? Et plus particulièrement, dans le cadre de la Stratégie française sur l'énergie et le climat qui va s'écrire dès 2023 ? Décryptage.



Initiée en avril 2020, la Stratégie française sur l'énergie et le climat (SFEC) s'appuiera sur la loi de Programmation sur l'énergie et le climat qui doit être adoptée en juillet 2023 et entraînera la révision de plusieurs documents de planification : la Stratégie nationale bas-carbone, le Plan national d'adaptation au changement climatique, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) (voir page 9). La nouvelle SFEC, issue de ces révisions, constituera la feuille de route de la France pour contribuer aux nouveaux objectifs européens pour 2030 et atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. Elle vient de faire l'objet d'une concertation nationale sur le mix énergétique organisé par le gouvernement. Pour associer le public à son avenir énergétique ou satisfaire aux exigences réglementaires ?

Une consultation, deux phases

Baptisée « *Notre avenir énergétique se décide maintenant* », la concertation s'est déroulée en deux phases. La première : une consultation en ligne sous la forme d'un questionnaire qui s'est tenue entre

le 20 octobre et le 18 janvier 2023. En parallèle, un « *tour de France des Régions* » s'est tenu, avec des demi-journées d'échanges organisées par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Objectif : faire émerger les priorités locales relatives aux trois thèmes de la concertation. Comment adapter notre consommation pour atteindre l'objectif de neutralité carbone ? Comment satisfaire nos besoins en électricité, et plus largement en énergie, tout en assurant la sortie de notre dépendance aux énergies fossiles ? Comment planifier, mettre en œuvre et financer notre transition énergétique ? Dans une seconde phase, du 19 au 22 janvier 2023, 200 jeunes de 18 à 35 ans tirés au sort se sont réunis pendant quatre jours à Paris pour délibérer sur les trois mêmes thèmes.

Un rendez-vous manqué ?

« *Ce qui frappe dans cette concertation, c'est sa discrétion* », relève Anne Bringault, coordinatrice des programmes du Réseau Action Climat qui a participé aux deux

précédentes concertations autour de la PPE organisées à l'époque par la Commission nationale du débat public. « *Nous sommes aujourd'hui dans une consultation a minima, qui semble n'être là que pour satisfaire l'Union européenne qui impose la participation des citoyens. Comment expliquer autrement l'absence de communication alors que le sujet de l'énergie est omniprésent, avec la guerre en Ukraine, les risques de coupures, les boucliers tarifaires ? Comment comprendre qu'en parallèle de cette concertation nationale dans laquelle on demande aux citoyens de réfléchir à leur avenir énergétique, on lance un débat public sur les projets de réacteurs nucléaires ? Ce calendrier curieux donne le sentiment que tout est joué d'avance. Cette concertation est un rendez-vous manqué* », déplore Anne Bringault. Mais n'est-ce pas la règle de l'exercice ? Les conclusions du débat public de 2018 autour de la PPE – davantage de cohérence et de continuité dans les politiques publiques, associer les territoires à la planification énergétique, satisfaire aux exigences de justice sociale – n'ont pas vraiment été suivies d'effets et pourraient être reprises à l'identique.

Les territoires oubliés

Vue d'Europe, la grande concertation française n'impressionne pas. Claire Roumet est économiste et responsable des partenariats et de la coordination globale à Energy Cities, un réseau de plus de 1000 villes européennes en transition énergétique. « *On voit bien qu'il ne s'agit pas là de co-construction. L'Europe fixe des objectifs qui s'imposent aux États-membres, comme celui peu ambitieux de 45 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique. Ce n'est pas de cela dont doivent débattre les Françaises et les Français, mais bien des trajectoires à emprunter pour y parvenir. Ce qui est paradoxal, c'est qu'ils sont amenés à se prononcer sur une stratégie nationale alors que la politique énergétique est d'abord un sujet local, qu'il s'agisse de*

réduction des besoins ou de production énergétique. C'est à l'échelle des villes, des territoires que se construit la planification énergétique. La transition énergétique doit être une transformation de l'économie. » « *Je n'ai pas le sentiment d'avoir vu les acteurs régionaux, les élus locaux, les agences locales de l'énergie être associés à cette concertation* », remarque de son côté Julian Perdrigeat, délégué général de l'association de promotion de la Fabrique des transitions, qui se dit aussi surpris par le manque d'envergure et de visibilité du processus. « *Les transitions impliquent un changement de modèle économique et social, et le sujet de l'énergie doit faire l'objet d'un débat démocratique. Il faut commencer par cartographier les conflits d'usage, de représentation des choix énergétiques pour mettre en place de véritables dialogues dans les territoires. Où sont les échanges dans la concertation qui prétend décider de notre avenir énergétique ?* », s'interroge-il. ●

AVIS D'EXPERT

« Les jeunes sont concernés par leur avenir énergétique »

LAUREN JOONEKINDT, VICE-PRÉSIDENTE DES RELATIONS INTERNATIONALES AU RÉSEAU ÉTUDIANT POUR UNE SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE (RESES)

« *Il nous semble essentiel d'associer les jeunes à leur avenir énergétique. Ils sont tout à fait concernés par les questions du coût de l'énergie, de précarité énergétique, de rénovation thermique... Il est bon qu'il y ait des espaces démocratiques pour donner la parole à la société civile. Mais la jeunesse devrait être entendue partout, sur tous les sujets, et pas simplement dans des espaces dédiés. Nous déplorons le "youth washing" et craignons que ce type de forum soit davantage de la communication qu'une réelle prise en compte de la parole citoyenne, et de la jeunesse.* »

« Pour associer les citoyens, il faut s'en donner les moyens »



TROIS QUESTIONS À CHANTAL JOUANNO, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC.

L'élaboration de notre stratégie énergie-climat peut-elle ou doit-elle, s'appuyer sur la participation citoyenne ?

La Convention d'Aarhus adoptée par la France en 1998, ou plus récemment la Charte de l'environnement adossée à notre constitution en 2005, font de l'association du public aux décisions qui ont un impact environnemental une obligation légale. Par ailleurs, l'énergie et le climat ne sont pas simplement des sujets techniques : ils nous concernent tous. Lorsque notre stratégie énergétique prévoit une réduction de 40 % de nos consommations d'énergie d'ici 2050, cela implique des changements de comportement majeurs. Il est indispensable d'impliquer le public et d'associer la population aux décisions, ne serait-ce que pour savoir ce qu'elle est capable de faire ! Il ne doit pas s'agir d'une simple consultation mais d'une véritable concertation, permettant à des citoyens informés d'expliquer les raisons de leurs choix afin d'éclairer la décision publique.

Comment la participation citoyenne peut-elle être efficace à l'échelle nationale, sur des questions de planification ?

On voit bien, empiriquement, que les débats publics sur des outils nationaux de planification sont peu mobilisateurs. Sur de tels sujets, il pourrait être plus pertinent de mener une concertation avec les seules parties prenantes. Pour autant associer le public sur une grande échelle présente un intérêt réel. En 2018,

à l'occasion du débat public sur la PPE 2019-2028, Jacques Archimbaud, vice-président de la Commission nationale du débat public, avait souligné dans ses conclusions le sentiment fort d'injustice sociale face à la politique énergétique et la fiscalité environnementale. Malheureusement, cette alerte n'a pas été suffisamment entendue et n'a pas permis d'anticiper la crise des Gilets jaunes. Si l'on souhaite vraiment associer le public à une grande échelle sur des sujets de planification nationale, il faut s'en donner les moyens, avoir des relais dans les médias, aller chercher les gens.

En quoi un débat public peut-il accélérer la transition énergétique ?

Le débat est un temps conflictuel, long à mettre en œuvre. Mais il permet, au bout du compte, de gagner du temps. Les débats publics aident à déterminer les conditions de faisabilité des différents projets, ils en facilitent l'acceptabilité à condition que les projets soient corrigés en tenant compte des points durs soulevés lors des concertations. Il n'est pas question d'atteindre un consensus, mais d'identifier ce qui oppose. Il s'agit d'un processus démocratique au terme duquel, comme lors d'un vote, il y aura toujours des mécontents. La transition énergétique, qui est aussi une transition économique et sociale, définit un nouveau modèle de société. En cela, elle peut susciter de fortes oppositions et profondément diviser. Le débat public est un outil qui allie transition écologique et démocratie. ●

ENERGIE ET CLIMAT

Des plans à tous les échelons

EN EUROPE

Adoption du paquet **Fit for 55** en 2022, **le nouveau plan climat de l'Union européenne**, qui fixe l'objectif d'une réduction minimale de 55 % des gaz à effet de serre et porte à 45 % la part des énergies renouvelables dans la consommation globale d'énergie de l'Union européenne d'ici 2030.

EN FRANCE

LA PROCHAINE STRATÉGIE FRANÇAISE SUR L'ÉNERGIE ET LE CLIMAT (SFEC) PRÉVUE EN 2024 COMPREND :

- La première loi de **Programmation sur l'énergie et le climat (LPEC, 2023)**. Elle fixe les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) et les priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'énergie sur le territoire métropolitain (2024-2033) et de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC).
- La 3^e édition de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**
- La 3^e édition du **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)**.
- La 3^e édition de la **Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)** révisée et adoptée en avril 2020. Objectif : neutralité carbone en 2050.

EN RÉGIONS

• **Les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires (SRADDET)** définissent la politique énergétique des Régions chargées de coordonner l'action des collectivités locales. Les SRADDET intègrent les Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), et les Schémas régionaux climat-air-énergie (SRCAE). Onze Régions françaises métropolitaines ont adopté des SRADDET.

DANS LES EPCI

• **Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)**. Il est obligatoire pour les intercommunalités (EPCI) de plus de 20 000 habitants, il décline localement la Stratégie nationale bas-carbone. En août 2022, 44 % des EPCI de plus de 20 000 habitants avaient adopté leur PCAET.

• **Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** est un outil d'aménagement du territoire. Il doit être en cohérence avec les objectifs du SRADDET.

EN SAVOIR +

Retrouvez cinq ressources-clés sur les thèmes de la démocratie et de l'énergie : www.cler.org

L'échelle locale : un laboratoire de la démocratie participative

Nantes, Grenoble, Nancy... Partout en France, les collectivités territoriales organisent des conventions citoyennes locales dans le cadre de l'élaboration d'un plan climat-air-énergie. Retour sur l'expérience de la Communauté d'agglomération Est Ensemble en Île-de-France.

En septembre 2021, une centaine de citoyennes et citoyens, habitant les communes de Bagnole, Montreuil, ou encore Bondy font leur rentrée des classes. Ils participent à la session inaugurale de la Convention citoyenne locale pour le climat et la biodiversité de leur communauté d'agglomération. Ensemble, pendant plusieurs mois, ils vont débattre et proposer des réponses concrètes aux défis climatiques, en tenant compte des impératifs de justice sociale du territoire. Avec 32 % de ménages en situation de précarité énergétique, 29 % de la population sous le seuil de pauvreté et quelques 6 m² d'espaces verts accessibles par habitant, le territoire populaire d'Est Ensemble entend ainsi s'engager « dans une transition écologique et démocratique concrète et solidaire qui ne peut plus attendre », lance Patrice Bessac, le président d'Est Ensemble, lors du coup d'envoi.

Un panel de citoyens représentatif

Dans ce territoire de 428 000 habitants, les 100 participants sont tirés au sort de manière à représenter toutes les diversités du territoire. Rémunérés pour leur présence le temps de cinq week-ends, ils travaillent en petits groupes, accompagnés par des intervenants extérieurs autour des axes « se loger, se déplacer, se nourrir et consommer, travailler et produire et s'engager pour la transition »,

et se concertent pour proposer des pistes d'actions concrètes. Marie-Hélène Bacqué, sociologue spécialiste des questions de démocratie participative, professeure à Nanterre, suit de près leurs travaux. Avec quatre autres « garants », elle est chargée de veiller au bon déroulé de ce dispositif démocratique : « Un tel exercice permet d'ouvrir la délibération sur les grands défis et choix politiques et sociaux que pose la crise climatique à l'échelle du territoire vécu. Les participants mobilisent leurs savoirs citoyens dans cette discussion et ils formulent souvent des propositions très ambitieuses. » Pour Véronique Ragusa Bartolone, directrice de l'environnement et de l'écologie urbaine d'Est Ensemble, les échanges lors des ateliers sont nourris et constructifs : « On considère à tort que les habitants issus des quartiers populaires ne s'intéressent pas à ces questions, regrette-t-elle. Pourtant, lorsqu'ils ont accès à l'information, ils se mobilisent fortement et leur parole est entendue. »

Le « droit de suite »

Cinq mois plus tard, les citoyennes et citoyens rédigent une charte, comprenant 220 propositions. « Ce sont nos différences de points de vue qui ont permis de les enrichir, estiment-ils dans leur introduction. Nous avons vécu une expérience très forte qui nous a donné l'envie et la possibilité d'agir. » Ils indiquent également rester attentifs à ce que « cet effort collectif soit



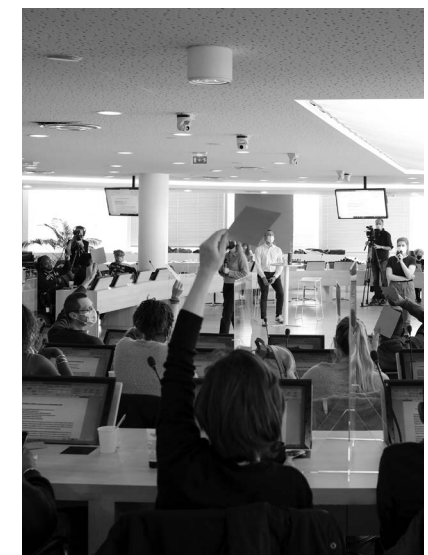
100 participants ont été tirés au sort pour participer à la Convention citoyenne locale d'Est Ensemble.

pris en compte par les élus et que ces derniers s'engagent sur le long terme. » Pour Marie-Hélène Bacqué, cette question du « droit de suite » est primordiale : comment les propositions des habitantes et des habitants seront réellement mises en œuvre, après la fin de leur mission ? « Les conventions citoyennes mobilisent des citoyens ordinaires ponctuellement. Mais la démocratie ne s'exerce pas seulement de temps en temps. Il faut associer les habitants durablement », observe la chercheuse qui s'interroge sur la place de cette démarche de démocratie participative au sein de la démocratie représentative. « Les citoyens volontaires pourraient-ils prendre une part effective aux décisions communautaires ? », interroge-t-elle.

Prolonger la mobilisation

En mai 2022, les élus d'Est Ensemble réunis en conseil territorial adoptent à l'unanimité une série d'engagements, en réponse aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Seules douze des 220 mesures sont écartées, « en raison de projets déjà en cours de réalisation, hors des compétences de la collectivité ou en opposition avec la démarche environnementale du territoire. » Deux propositions – celles d'ambassadeur du climat et de cité du climat – représentent des pistes de travail pour

prolonger la mobilisation des citoyens autour du plan climat de l'EPCI. Un enjeu qui questionne les élus, reconnaît Véronique Ragusa Bartolone : « Pour l'instant, nous les tenons informés de l'ensemble des actions qui découlent de la Convention citoyenne, explique-t-elle. Et nous réfléchissons aux dispositifs qui permettraient de poursuivre ce travail. » Cette année, la concertation s'élargit également à l'ensemble des communes du territoire, jusqu'à la parution définitive du PCAET révisé, fin 2023. ●



La transition énergétique à la portée de tous

De nombreuses associations innovent pour sensibiliser les actrices et acteurs des territoires à l'introduction concrète des projets d'énergie renouvelable, ou vulgariser auprès du grand public les grands enjeux de la transition énergétique. Zoom sur trois outils inspirants.



ÉNERGIE-MIX, POUR UN DÉBAT ÉCLAIRÉ ENTRE CITOYENS

L'association ECLR, située en Occitanie, est un réseau régional qui fédère les porteurs de projets engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes et participatives. Sa mission depuis 2015 : mobiliser les collectivités et les citoyens pour « reprendre en main » l'avenir énergétique du territoire. Mais face aux regards interrogateurs des personnes présentes aux réunions publiques, « nous avons réalisé qu'il était nécessaire de reprendre tout à zéro, et leur apporter des billes sur les grands enjeux de la transition énergétique », se souvient Louise Balmer, animatrice du réseau. Pourquoi les énergies renouvelables sont-elles nécessaires ? A-t-on besoin du nucléaire dans le mix énergétique ? Et d'abord, qu'est-ce qu'un mix énergétique ? Pour répondre à ces questions, l'association imagine alors un outil d'éducation populaire : Énergie-Mix. Cet atelier participatif, basé sur les scénarios 2050 existants – ceux de RTE, de l'ADEME et de négaWatt – met en lumière « leurs points de convergence et de divergence », précise Louise Balmer. Il permet aujourd'hui, en moins de trois heures, de présenter

à des néophytes les grands débats qui agitent le monde de l'énergie, grâce à plusieurs propositions de jeux conviviaux. « Avec "Les grosses têtes de l'énergie", les citoyens explorent différents discours d'influenceurs du débat public sur l'énergie, poursuit Louise Balmer. En petits groupes, ils sont également invités à creuser une controverse, ou prioriser les politiques publiques à mettre en œuvre s'ils étaient en situation de gouverner. » En tout, sept grandes thématiques sont abordées au cours des ateliers : la maturité technologique des différentes technologies, leur impact environnemental, la question de la résilience face aux chocs à venir, la sobriété... « Ces questions sont trop importantes pour être laissées aux soit-disant "experts", insiste l'animatrice d'ECLR. Au contraire, une culture partagée permet d'avoir véritablement un débat démocratique, même si tout le monde n'est pas d'accord à l'issue de l'atelier. » L'outil, en licence libre, se diffuse. En 2023, cinq formations sont déjà programmées.

www.ec-lr.org/energie-mix

DESTINATION TEPOS, UNE MÉTHODE POUR ACCOMPAGNER LES CHOIX ÉNERGÉTIQUES

La méthode Destination Tepos, développée par Solagro et l'Institut négaWatt, permet à un groupe d'acteurs locaux de co-construire leur futur énergétique. Le CLER – Réseau pour la transition énergétique la diffuse auprès des collectivités et des structures qui les accompagnent et animent la communauté des utilisateurs. Concrètement, grâce à un tableur qui évalue la situation énergie-climat du territoire en question et ses potentiels, les participant·es découvrent les enjeux énergétiques auxquels leur collectivité est confrontée. À l'aide d'un plateau et de cartes à jouer, ils élaborent ensuite un scénario énergétique, dans un esprit ludique et collaboratif, en discutant et en



Proposée comme une animation complémentaire à Destination Tepos, Étape paysage permet de spatialiser et de matérialiser les choix énergétiques des acteurs locaux. « Les données chiffrées ne suffisent pas. Il faut également anticiper les conséquences de nos choix sur les paysages, et sur la réalité physique et humaine d'un territoire », explique Gaëlle des Déserts, coordinatrice du Collectif Paysages de l'après-pétrole. Sur une demi-journée, les participants sont invités à réfléchir ensemble à « ce qui fait le paysage » de leur territoire, à l'aide d'une carte du territoire, de photos et de fiches

testant plusieurs combinaisons, d'abord de réduction des consommations énergétiques puis de production d'énergie renouvelable. Sophie Moncorgé, cheffe de projet TEPOS au sein de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien, a utilisé Destination Tepos en 2017 « pour éclairer les choix politiques des élus » avant la rédaction d'un plan climat. « En quelques heures d'atelier, ce jeu a permis aux participants de se positionner sur des données réelles, se souvient-elle. C'était essentiel de leur faire prendre conscience des volumes des projets d'énergie renouvelable à mettre en place et des ordres de grandeur... Car les capacités d'une ombrière et d'une éolienne sont très différentes ! C'est un outil de vulgarisation utile, à condition de remplir le tableur avec précision ce qui représente un travail considérable », confie-t-elle.

www.cler.org

ÉTAPE PAYSAGE : QUAND L'ÉNERGIE DEVIENT UNE RÉALITÉ POUR LES TERRITOIRES

descriptives. « Nous les aidons à imaginer comment une action de transition – un méthaniseur par exemple – va dialoguer avec les ressources paysagères et s'installer dans un relief précis, poursuit Gaëlle des Déserts. Cette discussion permet de dessiner plus finement la carte du territoire en transition. » Étape paysage a été testé par six territoires en 2021, avant d'être mis à la disposition de tous. Aujourd'hui, une trentaine d'animateurs sont formés à mener cette animation, qu'ils soient agents de collectivités, salariés de bureaux d'études paysage ou énergie, agents de l'État ou des services déconcentrés de l'État... Et deux sessions de formations sont d'ores et déjà prévues en 2023. « C'est toujours très enthousiasmant de croiser des approches – techniques, sensibles ou culturelles – qui ne se rencontrent pas souvent, conclut Gaëlle des Déserts. Cela permet d'avancer plus vite, sur le terrain ! »

www.paysages-apres-petrole.org

« Il est temps de faire confiance à nos territoires pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables »

PREMIERS SIGNATAIRES : GIL AVÉROUS, MAIRE DE CHÂTEAUROUX, PRÉSIDENT DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE, VICE-PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE ET PRÉSIDENT DE VILLES DE FRANCE – CHRISTOPHE BOUILLON, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE, MAIRE DE BARENTIN, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUX-AUSTREBERTHE ET CONSEILLER DÉPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME – HUBERT FALCO, MAIRE DE TOULON (VAR), PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE ET ANCIEN MINISTRE – NADÈGE HAVET, SÉNATRICE DU FINISTÈRE ET CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE SAINT-PABU – MARTINE JOLY, MAIRE DE BAR-LE-DUC ET PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD – FRÉDÉRIC LETURQUE, MAIRE D'ARRAS (PAS-DE-CALAIS), PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS ET PRÉSIDENT DE L'AMF 62...

Inondations, mégafeux, sécheresses : l'été dernier, nos territoires ont fait face aux conséquences dramatiques du changement climatique. Face à ces dérèglements, face à l'urgence, notre ambition collective est claire : atteindre la neutralité carbone le plus rapidement possible. Ce combat pour l'environnement, c'est aussi un combat pour notre indépendance. Car aujourd'hui, notre pays reste dépendant aux deux tiers des énergies fossiles dans sa consommation d'énergie finale. Le gaz, le fioul et le carburant restent encore en grande partie inévitables pour nous déplacer ou pour nous chauffer. Nous devons mener le combat des énergies décarbonées contre les énergies fossiles. Pour cela, et pour sortir de notre dépendance,

nous avons besoin des énergies renouvelables. De toutes les énergies renouvelables. Pourtant, force est de constater que notre pays est en retard. En retard sur les objectifs que nous nous étions fixés dans la précédente programmation pluriannuelle de l'énergie de 2020. En retard également vis-à-vis de nos partenaires européens. En retard, enfin, face à l'urgence des crises climatique et énergétique que nous traversons.

Une opportunité inédite

Dans ce contexte, l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi du gouvernement pour l'accélération des énergies renouvelables apparaît comme une opportunité inédite pour agir, ensemble : État, parlementaires, élus locaux et acteurs industriels.

« TRAÇONS LES CONTOURS D'UNE VÉRITABLE PLANIFICATION QUI METTRAIT LES COLLECTIVITÉS AU CENTRE DES DÉCISIONS »

Il est temps que l'État mette des moyens ambitieux pour accompagner le déploiement des énergies renouvelables dans tous nos territoires. Il est temps que, comme cela leur a été demandé, les préfets et les services déconcentrés de l'État accélèrent l'instruction des projets. Il est temps de prendre des mesures pour que la France cesse d'être l'un des pays les plus lents pour faire aboutir un projet. Comment pouvons-nous accepter qu'il nous faille souvent le double du temps de nos voisins – cinq ans pour construire un parc solaire nécessitant quelques mois de travaux et dix ans pour un parc éolien en mer ?

Nos délaisés réseaux routiers et ferroviaires

Il est temps de tracer les contours d'une véritable planification qui mettrait les collectivités au centre des décisions, afin que nous puissions définir les zones d'accélération pour des projets d'énergies renouvelables. Nous devons sortir du jacobinisme archaïque et inadapté, en bâtissant un nouveau pacte territorial autour d'élus locaux qui prennent leurs responsabilités et définissent les zones d'implantation les plus adaptées, d'un État « facilitateur » et de porteurs de projet qui jouent le jeu à nos côtés. Il est temps que la valeur créée par les énergies renouvelables, désormais compétitives, soit équitablement répartie et partagée avec les territoires

qui portent la responsabilité de leur déploiement. En somme, que chacun fasse sa part de l'effort et que chacun bénéficie de ses réalisations. Il est donc temps, enfin, de faire confiance à nos territoires. Faisons d'eux un atout au service de notre politique énergétique. Cette grande mobilisation sera la clé pour disposer dans notre pays d'une énergie disponible, décarbonée et abordable. Oui, il est temps. Pour le climat, pour notre indépendance, pour notre futur énergétique et celui de nos enfants. Nous, élus locaux, de communes et de partis différents, en appelons au gouvernement et aux députés pour que l'intelligence collective triomphe comme elle a triomphé au Sénat, où le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a été adopté à la quasi-unanimité. Il est temps d'être à la hauteur de l'urgence ! ●

Une tribune parue le 13 décembre 2022 dans *Le Monde*. À lire sur www.lemonde.fr

Mon Accompagnateur Rénov'

Depuis janvier, certains ménages doivent faire appel à un Accompagnateur Rénov' pour être suivis dans leur parcours de rénovation énergétique. Le CLER – Réseau pour la transition énergétique s'interroge sur la neutralité et la formation des nouveaux accompagnateurs.



ENTRETIEN AVEC...

ISABELLE GASQUET
RESPONSABLE DE PROJETS
EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Pour bénéficier de certaines subventions de MaPrimeRénov', un accompagnement est désormais obligatoire. Qui est concerné ?

Conformément à la loi Climat et résilience, le recours à un Accompagnateur Rénov' devient obligatoire pour solliciter certaines aides à la rénovation énergétique. En l'occurrence, ce sont les ménages modestes et très modestes éligibles à MaPrimeRénov' Sérénité – une aide de l'Anah conditionnée à une amélioration de la performance énergétique globale du logement (au moins - 35 % d'économies d'énergies) – qui sont concernés. Puis, à partir de septembre 2023, le dispositif sera élargi aux foyers réalisant un bouquet de travaux (à partir de deux gestes) et sollicitant des aides supérieures à 10 000 euros.

Quel sera le rôle de l'accompagnateur ?

Il assistera le ménage dans son projet de rénovation énergétique. Concrètement, cela signifie : l'aider dans le choix du scénario de rénovation et définir avec lui le programme de travaux le plus pertinent, l'appuyer dans l'analyse des devis et les démarches administratives et financières, notamment pour le montage du plan de financement et la mobilisation des aides, ou encore le conseiller dans le suivi des travaux. On sait que l'accompagnement est capital dans le passage à l'acte, particulièrement pour des projets de rénovation complète et performante, qui peuvent être longs et complexes. Les ménages ne pensent pas forcément à réaliser une rénovation globale. C'est le rôle de l'accompagnateur que de les sensibiliser et leur expliquer quels choix seront les plus adaptés pour faire durablement des économies d'énergie et réduire les factures. Il ne suffit pas, par exemple, de faire un audit énergétique, il faut aussi pouvoir le décrypter.

Ces accompagnateurs existent déjà, mais il n'était auparavant pas obligatoire de les mobiliser. Vont-ils être plus nombreux ?

L'écosystème est déjà présent sur le territoire. Il s'agit des anciens conseillers info-énergie et les opérateurs de l'Anah, rassemblés depuis début 2022 au sein du réseau France Rénov'. Ce qui change, c'est que l'accompagnement sera ouvert à davantage d'acteurs à compter de septembre 2023 : les auditeurs énergétiques, les architectes, les titulaires de la qualification RGE Rénovation globale et les sociétés de tiers-financement. L'objectif étant de suivre davantage de ménages, il faut plus d'accompagnateurs.

Cela ne pose-t-il pas un problème que des professionnels du privé soient accompagnateurs ?

C'est un point d'alerte que nous avons au CLER – Réseau pour la transition énergétique. Nous avons publié en février 2022 une position commune avec les autres têtes de réseaux de l'ingénierie territoriale sur la question de l'indépendance et de la neutralité des accompagnateurs. Dans le décret traçant les contours du dispositif, paru en juillet 2022, on lit qu'« ils ne pourront pas réaliser eux-mêmes les travaux ». C'est impératif, mais nous considérons que cela n'est pas suffisant, puisque rien n'est indiqué concernant les liens fonctionnels et financiers entre les accompagnateurs et les entreprises

« La question de l'indépendance et de la neutralité des accompagnateurs est cruciale »

de travaux. Une filiale d'une entreprise réalisant des travaux pourrait donc être créée pour faire de l'accompagnement. Il y a un risque de perte de neutralité, de favoriser certains gestes ou solutions plutôt que d'autres... On nous répond que l'Agence nationale de l'habitat (Anah) réalisera des contrôles pour vérifier cela. Encore faudra-t-il qu'elle en ait le temps et les moyens. En outre, nous nous interrogeons sur la qualité de l'accompagnement, puisqu'il n'y a pas de référentiel quant à la formation, alors que nous avons suggéré d'intégrer des prérequis, notamment sur la rénovation performante.

Cet accompagnement sera-t-il gratuit ?

C'est ce que nous demandons pour les ménages modestes et très modestes, mais à l'heure où je répons (6 janvier NDLR), les modalités de financement n'ont pas été précisées. Nous avons eu l'écho que cela ne sera pas forcément complètement gratuit pour ces ménages, ce qui nous inquiète. Il ne faudrait pas que cela freine des foyers prêts à se lancer. ●

1/4



DES FRANÇAIS-ES ENVISAGEANT DE FAIRE DES TRAVAUX INDIQUENT QU'IL LEUR MANQUE UN ACCOMPAGNATEUR TECHNIQUE POUR SE LANCER.

15 522



DOSSIERS ONT ÉTÉ FINANCÉS DANS LE CADRE DE MAPRIMERÉNOV' SÉRÉNITÉ AU PREMIER SEMESTRE 2022.

TOP 3 DES GESTES FINANCÉS POUR L'ENSEMBLE DES MÉNAGES :



CHAUFFE-EAU SOLAIRE INDIVIDUEL



POMPE À CHALEUR AIR/EAU



POÊLE À GRANULÉS

SOURCES : BAROMÈTRE ANNUEL « LES FRANÇAIS ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE » - OCTOBRE 2021 - OPINION WAY, BILAN MAPRIMERÉNOV' - 1^{ER} SEMESTRE 2022.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un projet de loi à renforcer



Le projet de loi d'accélération des énergies renouvelables a été adopté à l'Assemblée nationale le 10 janvier dernier. Le CLER – Réseau pour la transition énergétique s'est fortement mobilisé aux côtés du Réseau Action Climat dans le cadre de ce processus politique, saluant à l'issue de ce vote, ce premier pas symbolique qui doit être renforcé. Pour rattraper son retard dans le développement des énergies renouvelables, la France doit accélérer !

➔ www.reseauactionclimat.org

EN CHIFFRES

90 %

C'EST LA PROPORTION DE FRANÇAIS-FRANÇAISES FAVORABLES À L'IDÉE DE « DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES » (CONTRE 77 % EN 2014).

74 %

SONT POUR « L'OBLIGATION POUR LES PROPRIÉTAIRES DE RÉNOVER ET D'ISOLER LES LOGEMENTS LORS D'UNE VENTE OU UNE LOCATION »

SOURCE : BAROMÈTRES ADEME 2022

PASSOIRS ÉNERGÉTIQUES

Interdiction de location : un premier pas symbolique

Depuis le 1^{er} janvier, les logements considérés comme les pires passoires énergétiques de la classe G sont désormais interdits à la location. Cette mesure fait suite à la forte mobilisation de nombreux acteurs de la transition écologique et énergétique et du monde social, dans le cadre de la loi Climat et résilience de 2021.

Conformément au décret paru au *Journal officiel* le 13 janvier 2021, le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement est désormais fixé à 450 kWh/m²/ EF pour la France métropolitaine. Avec cette interdiction, l'objectif du gouvernement est d'inciter les propriétaires à rénover. Cette mesure reste néanmoins symbolique car elle concerne en réalité à peine 2 % de l'ensemble des logements en location selon l'Observatoire national de la rénovation énergétique. « C'est un premier pas qui va dans la bonne direction mais qui reste insuffisant étant donné

le grand nombre de logements à rénover d'ici 2025 », commente Danyel Dubreuil, coordinateur de l'Initiative Rénovons au CLER – Réseau pour la transition énergétique.

Une mesure peu lisible

Autre crainte : cette mesure demeure peu lisible pour l'ensemble de la population car le DPE est exprimé en énergie primaire alors que le critère d'interdiction est quant à lui exprimé en énergie finale. « En ne permettant pas une lecture simple de la mesure, le risque est d'amplifier l'incompréhension et la défiance des propriétaires bailleurs », commente Danyel Dubreuil avant d'ajouter : « Cette interdiction est néanmoins un levier pour la rénovation énergétique et donc une opportunité pour les propriétaires bailleurs, les entreprises de travaux, les pouvoirs publics et la société dans son ensemble, à commencer par les locataires avec la baisse des factures énergétiques et l'amélioration du confort de vie. »

ÉCOMOBILITÉ INCLUSIVE

En route avec TIMS !

Le programme TIMS est lauréat du dernier appel à programmes du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (CEE). Il est piloté par le CLER – Réseau pour la transition énergétique et porté par AURA-EE, Mob'in et le Réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement (RARE).

TIMS, acronyme pour Territoires Inclusion Mobilité Sobriété, va contribuer à structurer le secteur émergent de l'éco-mobilité inclusive. Il permettra d'offrir des solutions d'éco-mobilité à des ménages empêchés et des territoires enclavés – communes, villes ou départements qui n'ont pas les moyens d'offrir des solutions de mobilité aux habitants. Le programme concernera également les personnes qui n'ont pas de solutions de mobilité : des ménages précaires sans voiture et dépendants de transports en commun trop chers ou non disponibles sur leur territoire.

Structurer et professionnaliser

L'ambition du CLER – Réseau pour la transition énergétique est de participer à la structuration de ce secteur, en accélérant la professionnalisation des acteurs locaux, par le biais de la formation de conseillers et de référents en éco-mobilité inclusive, et la mise à disposition d'un centre de ressources. D'ici 2025, 43 agglomérations de plus de 150 000 habitants devront avoir instauré une Zone à faibles émissions de mobilité (ZFE-m). La circulation des véhicules les plus polluants pourra y être limitée, or, ce sont les ménages les plus précaires qui possèdent les voitures les plus anciennes et qui risquent de rencontrer le plus de difficultés à accéder aux métropoles. Dans ce cadre, TIMS interviendra en proposant des solutions aux territoires proches des métropoles.

90 actions locales

Dès l'été 2023, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé pour mettre en musique



« Dans un contexte d'urgence sociale et climatique, la voiture individuelle n'est plus possible »

90 actions locales dans huit régions, de 2024 à 2026. Une dizaine de Territoires à mobilité inclusive (TEMI) expérimentaux seront créés pour aller encore plus loin grâce à des écosystèmes d'acteurs décloisonnés. « Dans un contexte d'urgence sociale et climatique, la voiture individuelle n'est plus possible, explique Bouchra Zeroual, directrice des programmes et du développement du CLER – Réseau pour la transition énergétique. Il est absolument nécessaire de construire des alternatives. » ●

EN SAVOIR +

Voir toutes nos actualités sur [www.cler.org/actualités](http://www.cler.org/actualites)

« L'imaginaire de l'abondance nous gouverne »

François Jarrige explore l'histoire des techniques et de l'industrialisation à l'aune des enjeux sociaux et écologiques. Avec les risques de pénurie, le débat démocratique qui détermine nos choix technologiques et l'organisation de la société est plus que jamais nécessaire, estime le chercheur.



FRANÇOIS JARRIGE
MAÎTRE DE CONFÉRENCES
EN HISTOIRE CONTEMPORAINE
À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

L'histoire de l'énergie en France ne repose pas uniquement sur des progrès technologiques. Elle est également sociale et politique. Pourquoi ?

L'énergie est le nerf de la guerre. Son infrastructure soutient toutes nos activités et régit le fonctionnement de la société dans tous les domaines. Durant 150 ans, l'exploitation croissante des combustibles fossiles a permis une croissance économique importante, créant l'illusion que l'innovation ouvrait un temps d'abondance énergétique. Mais lorsque le spectre de la pénurie ressurgit, à cause d'une guerre ou des contraintes imposées par le réchauffement climatique, la confiance dans l'innovation technique se fissure. Et ses insuffisances apparaissent au grand jour. C'est là que le débat démocratique s'impose pour gérer collectivement cette limitation, les inégalités et les conflits qu'elle occasionne. L'énergie devient alors un enjeu politique central.

En France, pourquoi l'énergie nucléaire semble-t-elle cristalliser le débat ?

Le nucléaire incarne la croyance en la possibilité de lever toutes les contraintes. Cette ressource a beau soulever de nombreux problèmes, elle

ne cesse d'être présentée comme la solution technique à nos problèmes énergétiques. En 1973, avec le premier choc pétrolier, le premier grand plan nucléaire civil français est lancé, le plan Messmer. Cinquante ans plus tard, nous revisitons une période similaire avec l'annonce d'une relance et la construction de nouvelles centrales. Un nucléaire dit « décarboné » qui va en plus nous permettre de contribuer à la lutte contre le réchauffement planétaire ! Malheureusement, cette promesse d'une énergie infinie ne nous permet pas d'aborder les vraies questions : comment vivre dans un monde aux ressources limitées ? Comme en 1973, les Françaises et les Français sont mis à contribution pour réduire leurs consommations d'énergie, mais aucune politique publique n'encadre cet effort, ni ne régule les usages les plus absurdes. C'est encore l'imaginaire de l'abondance qui nous gouverne.

Avec le nucléaire, les énergies fossiles ont donc toujours le monopole ?

Le charbon et le pétrole sont prépondérants dans l'histoire de l'énergie à l'âge industriel. Mais le récit ne se réduit pas au triomphe des énergies fossiles. C'est ce que nous avons voulu

démontrer en enquêtant sur les précurseurs qui, dès le 19^e siècle, ont pointé du doigt leurs effets néfastes, que ce soit la pollution atmosphérique, l'épuisement des réserves, ou les enjeux géopolitiques que soulèvent les importations. D'autres alternatives ont ainsi émergé vers 1870 : les énergies « naturelles ». La construction de machines solaires ou l'installation d'éoliennes ont permis à de petits producteurs de se libérer du charbon et d'utiliser l'énergie disponible « sur place ». L'histoire est méconnue, pourtant des efforts importants ont été menés pour améliorer le rendement des convertisseurs hydrauliques et moderniser les très nombreuses installations présentes sur les cours d'eau... Cependant, les énergies fossiles se sont imposées.

Que sont devenues les alternatives naturelles ?

Les énergies dites renouvelables n'ont cessé d'être employées et elles ont ressurgi au premier plan avec les chocs pétroliers et l'essor des questions écologiques. Dans les villes, la pollution notamment a incité des bricoleurs à mettre au point des énergies solaires, éoliennes ou animales. Mais la mondia- lisation s'est accrue et ces solutions

n'ont pas été en mesure de rivaliser avec le charbon chinois et les délocalisations à l'autre bout du monde. Il faut attendre 1980 pour que des filières industrielles se déploient. Aujourd'hui, les énergies renouvelables viennent s'ajouter aux autres sources d'énergie disponibles, mais peuvent-elles réellement se substituer aux fossiles ou au nucléaire ? Elles remettent en question tout notre modèle énergétique : ses infrastructures, son système de distribution et sa gouvernance. C'est un changement radical.

N'est-ce pas l'occasion d'un nouveau débat démocratique ?

Le débat a été lancé par les écologistes des années 70 qui dénonçaient une énergie nucléaire par essence non démocratique. Le nucléaire requiert en effet un état fort, militarisé et centralisé, alors que les énergies renouvelables sont, elles, appropriables par des communautés d'habitants, des coopératives, des municipalités... Il est aujourd'hui bien-sûr toujours pertinent, surtout si on prend en compte la question désormais incontournable de la sobriété, et plus largement la nécessité d'organiser de façon démocratique et socialement juste la contraction de nos consommations et productions d'énergie. ●

BIO

- 1978** : naissance
- 2017** : parution de *La contamination du monde. Une histoire des pollutions à l'âge industriel* au Seuil, co-écrit avec avec Thomas Le Roux
- 2020** : parution de *Face à la puissance, Une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel* aux Éditions La Découverte
- 2022** : parution de *On arrête (parfois) le progrès. Histoire et décroissance*, aux éditions L'Echappée

♥ Coup de cœur

19 propositions pour une mobilité plus juste et plus durable

Fin 2022, le Réseau Action Climat alertait dans un nouveau rapport sur l'augmentation du coût de la voiture. La mobilité du quotidien se caractérise par la place prépondérante de la voiture dans nos déplacements. Pourtant, ce système de mobilité, conditionné à la hausse du prix des énergies fossiles, est à bout de souffle. Alors que la précarité mobilité est déjà un phénomène d'ampleur en France, le Réseau Action Climat, dans un travail exclusif d'évaluation du coût de possession et d'usage de la voiture, fournit des chiffres détaillés sur l'augmentation de ce coût. Dans ce rapport, l'association présente 19 propositions pour construire un système de mobilité du quotidien plus juste et durable. Ces propositions sont le fruit d'un travail de concertation avec les associations membres du Réseau Action Climat ainsi que de nombreuses parties prenantes. Toutes ces recommandations ont vocation à être mises en œuvre au niveau national et présentent l'intérêt de pouvoir être appliquées rapidement.



EN SAVOIR + www.reseauactionclimat.org



Guide municipal pour l'énergie citoyenne

Comment les villes peuvent-elles augmenter leur production d'énergie renouvelable locale ? Dans le *Guide municipal pour l'énergie citoyenne* publié fin 2022, l'association Energy Cities proposent des solutions aux collectivités locales qui souhaitent accélérer leur transition énergétique. Cet ouvrage liste les différents rôles qu'elles peuvent jouer dans les projets, et diffusent de nombreux exemples de communes pionnières.

EN SAVOIR + www.energy-cities.eu/fr



Cliquer, c'est polluer

Nos usages du numérique (Internet, TV connectée, jeux-vidéos, objets connectés...) consomment déjà 10 % de l'électricité mondiale. Le phénomène est pourtant mal connu du grand public, particulièrement des plus jeunes qui en sont les premiers utilisateurs. Pour les sensibiliser, un petit guide sur la sobriété numérique, au ton décalé, vient de sortir. Il enseigne les gestes vertueux de la sobriété numérique, et signale les bons réflexes en matière de recyclage et de reconditionnement.

Julie Martin, Margot Helfter, Ivan Beczowski, 404 éditions, 2022

EN SAVOIR + www.lisez.com/404-editions/24



Les infos de la doc'

Aménager les territoires du bien-être de Jean-Pierre Thibault

Troisième ouvrage du collectif Paysages de l'après-pétrole, ce livre dresse un état des lieux, propose des études de cas et un inventaire des bonnes pratiques d'aménagement du territoire dans le but d'optimiser le bien-être, la santé et la qualité de vie de la population, tout en prenant en compte les enjeux liés au développement durable. Richement illustré et enrichi d'une bibliographie, ce guide très complet propose une synthèse des vertus de l'approche paysagère dans l'aménagement des territoires promue par le collectif.



Retrouvez ce livre et tous les ouvrages récents indexés dans notre Centre de ressources en ligne en scannant ce QR Code

Concours Un haïku pour le climat : à vos plumes !



Le thème de la nuit sera au cœur de l'édition 2023 d'un Haïku pour le climat qui se tiendra du 1^{er} mars au 15 mai. Les résultats seront dévoilés au Marché de la poésie de Paris, le dimanche 11 juin. Organisé chaque année par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, en partenariat avec les Grands-Parents pour le Climat – France, l'association francophone du haïku et l'association négaWatt, ce concours récompense la créativité, en donnant la parole à toutes et tous. En 2022, la sobriété énergétique était à l'honneur. Découvrez le palmarès en ligne !

EN SAVOIR + www.cler.org



Vidéo

Portraits d'actrices engagées contre la précarité énergétique

Chercheuse en sociologie, chef de projet précarité énergétique, conseiller France Renov'... Dans le cadre de sa web-série *La transition on la fait, on vous raconte*, le CLER – Réseau pour la transition énergétique donne la parole à quatre acteurs et actrices engagé-es au quotidien dans leur profession, pour lutter contre la précarité énergétique.



EN SAVOIR + sur www.cler.org/4-portraits-dacteurs-qui-agissent-contre-la-precarite-energetique

PUBLICATION

Abonnez-vous gratuitement à Notre énergie !

Une nouvelle page s'est ouverte pour la revue trimestrielle *Notre énergie*. Parce que nous pensons que pour accélérer la transition énergétique, il est indispensable de partager plus largement expertises, analyses et retours d'expériences, que la communauté d'actrices et d'acteurs engagés ne s'arrête pas au cercle de notre réseau, et enfin et surtout, parce que la transition énergétique est l'affaire de toutes et tous, **l'abonnement est désormais gratuit !** Pour suivre chaque trimestre l'actualité et les grands dossiers de la transition énergétique, n'attendez plus et retrouvez le formulaire d'abonnement sur notre site !

EN SAVOIR  : www.cler.org/revue-notre-energie

Offres d'emploi

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique propose un service payant de publication d'offres d'emploi (gratuit pour les adhérentes et adhérents, et les offres de stage), mis à disposition de tous les acteurs de la transition énergétique.

À consulter et alimenter !

EN SAVOIR  : www.cler.org/outils/offres-emploi

AGENDA

LE 8 AU 9 FÉVRIER 2023, À NANTES

Bio 360 Expo 2023

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire de Bio360 Expo, le salon dédié à la bioéconomie, la bioénergie et la décarbonation. Au programme de cette édition 2023 : la bioénergie, les matériaux de construction renouvelables et biosourcés, ou encore le captage, l'utilisation et le stockage du carbone. 450 exposants et 6 000 visiteurs sont attendus à Nantes.

 www.bio360expo.com/programme-2023

LE 9 FÉVRIER 2023, À PARIS

EnerJ-meeting

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire d'EnrJ-meeting, le rendez-vous de l'efficacité énergétique et environnementale du bâtiment, qui aura lieu à Paris. Cet événement est dédié aux acteurs du bâtiment.

 www.enerj-meeting.com

DU 21 AU 23 MARS 2023, À LYON

Salon BePOSITIVE

Le CLER – Réseau pour la transition énergétique est partenaire du Salon BePOSITIVE, dédié exclusivement aux enjeux et solutions de la transition énergétique. Il rassemble à Europexpo Lyon tous les acteurs des filières bâtiment et énergies.

 www.bepositive-events.com/fr



**CLER RÉSEAU
POUR LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE**